



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique tarifaire de l'apprentissage de la natation

Question écrite n° 40875

Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la tarification des entrées pour la piscine pratiquée lors des cours d'éducation physique et sportive. En effet, la tarification pratiquée aux établissements scolaires prend en compte le lieu de résidence de l'enfant. Cette logique tarifaire, en plus d'être un écueil budgétaire pour les établissements scolaires, ne permet pas d'offrir au plus grand nombre un accès égal à la pratique de la natation. Elle souhaiterait donc savoir si une politique tarifaire unique dans le cadre de l'apprentissage de la natation lors de l'éducation physique et sportive pourrait être, au moins, offerte aux établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40875

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2021

Question publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6610

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)